

# Le RESPECT AU SENS PROPRE DANS MON COLLÈGE



**GUIDE D'INTERVENTION  
TECHNIQUE DES AGENTS  
DES COLLÈGES**



## SOMMAIRE

LE MOT DU PRÉSIDENT	4
OBJECTIFS DU GUIDE	5
<b>1. PRINCIPES ET ENGAGEMENTS FAVORISANT LA RESPONSABILISATION COLLECTIVE DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE DANS L'ENTRETIEN DES LOCAUX</b>	<b>6</b>
<b>2. DÉFINITION DU NIVEAU DE SERVICE ATTENDU DES AGENTS TECHNIQUES DES COLLÈGES</b>	<b>8</b>
<b>3. DÉFINITION DES MISSIONS PRINCIPALES À EFFECTUER PAR ORDRE DE PRIORITÉ EN CAS D'ABSENCE DE CERTAINS AGENTS</b>	<b>14</b>
<b>4. ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS TECHNIQUES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE CES NOUVELLES MODALITÉS D'INTERVENTION</b>	<b>18</b>

## LE RESPECT AU SENS PROPRE



Le Département est en charge de l'entretien des **91 collèges publics** du Bas-Rhin.

Les agents techniques des collèges assurent aujourd'hui un travail de qualité pour offrir à nos 46 000 collégiens les meilleures conditions d'accueil et d'étude possibles. Vous contribuez à l'entretien et la maintenance de **locaux de 500 000 m<sup>2</sup>** et de **plus d'un million de m<sup>2</sup> de surfaces extérieures**, à la distribution de plus de **3 200 000 repas annuels**.

Afin d'améliorer vos conditions de travail et de responsabiliser les utilisateurs des collèges, j'ai souhaité mettre en place dès la rentrée 2016 un guide méthodologique destiné **à tous les usagers d'un collège** : élèves, enseignants, personnels pédagogiques... et dont la finalité est de les sensibiliser sur les priorités d'intervention du personnel ATC et ainsi de garantir des conditions efficaces d'intervention.

Je prends l'engagement de **sensibiliser**, dans le cadre d'une démarche citoyenne, **l'ensemble des collégiens** et **la communauté éducative** à la question de la propreté dans nos collèges. Je vous remercie pour **votre engagement au quotidien**.

**Frédéric BIERRY,**  
*Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin*

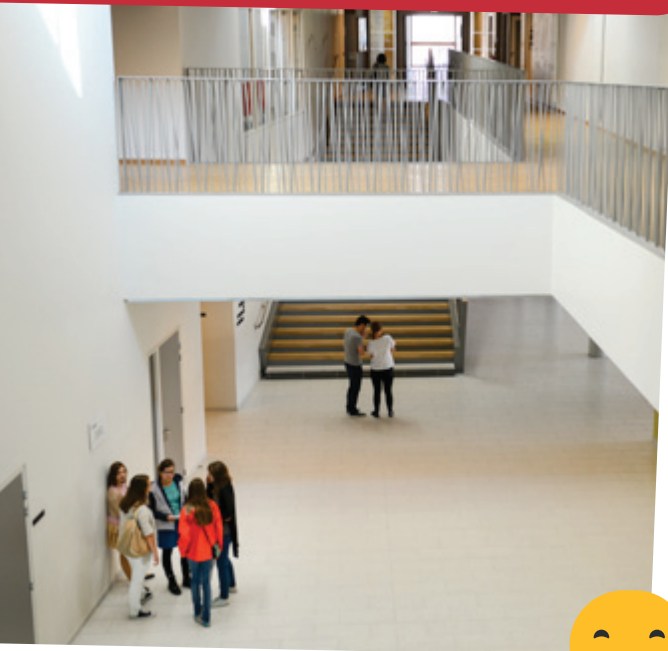
Ce guide a pour objectif de définir les **principes et les priorités d'intervention** des agents techniques des collèges sur les missions d'entretien, de restauration et de maintenance.

Il a été construit en **étroite concertation** avec des agents techniques des collèges et des gestionnaires. Il met en exergue la complémentarité des interventions de chacun au service de la qualité du fonctionnement des collèges et de l'accueil des collégiens. Il valorise **la technicité, la diversité et la richesse** des missions et définit le cadre prioritaire de travail partagé.

Le Département et l'équipe éducative du collège sont garants de son application et de la mise en œuvre des mesures nécessaires à son respect.

**CE GUIDE CONSTITUE  
LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE  
APPLICABLE DANS VOS MISSIONS  
AU QUOTIDIEN.**

## 1. PRINCIPES ET ENGAGEMENTS FAVORISANT LA RESPONSABILISATION COLLECTIVE DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE DANS L'ENTRETIEN DES LOCAUX



Trois valeurs et engagements fondent le cadre dans lequel s'inscrit l'action de l'ensemble des utilisateurs des collèges. Ils garantissent un exercice optimal des missions assurées par les agents techniques des collèges et leur qualité de vie au travail :

- Les agents ATC, tout comme le personnel relevant de l'État, en poste dans l'établissement font partie **d'une même équipe éducative** au service de l'accueil des collégiens.
- **Le portage de cette responsabilité collective par le Principal du collège**, en sa qualité de chef d'établissement, par **son Adjoint Gestionnaire**, dans le cadre de la délégation consentie par le chef d'établissement, et par le biais **d'un rappel à effectuer** auprès des équipes enseignantes des consignes à respecter.
- **Un positionnement ferme** à tenir en cas de non-respect par les élèves des consignes pour favoriser la culture de **la responsabilisation collective** dans l'entretien des locaux (pas de nettoyage en cas de non-respect des consignes par les élèves, solliciter les élèves pour ramasser les papiers, par exemple).

**L'ensemble de ces valeurs devront être respectées par toute la communauté éducative pour faciliter la mission assurée par le personnel ATC.**

## L'engagement de tous vis-à-vis des ATC : les bonnes pratiques à mettre en œuvre dans les établissements

- > Respecter l'entretien des locaux et l'environnement extérieur
- > Favoriser les projets d'action de développement durable par les élèves et les enseignants
- > Veiller à la propreté des locaux
- > Faire monter les chaises par les élèves en fin de journée dans les classes
- > Faire monter les chaises de la salle à manger par les élèves
- > Participer au tri des déchets
- > Nettoyer le tableau
- > Éteindre les équipements numériques et électriques
- > Fermer les volets, si nécessaire

## 2. DÉFINITION DU NIVEAU DE SERVICE ATTENDU DES AGENTS TECHNIQUES DES COLLÈGES

Ce guide précise les exigences et les priorités définies par le Département du Bas-Rhin pour permettre aux agents techniques des collèges d'assurer dans des conditions optimales les missions de maintenance, de restauration et d'entretien des locaux.



### → La Maintenance

La mission de l'agent de maintenance est d'assurer la maintenance courante des bâtiments, des équipements et des espaces extérieurs pour le bon fonctionnement de l'établissement.

Les principes fondamentaux sont les suivants:

- > La présence au sein des effectifs ATC d'un agent de maintenance polyvalent a minima par collège.
- > Les missions assurées par l'agent de maintenance polyvalent se répartissent à hauteur de **60% pour le bâti** et de **40 % pour les espaces extérieurs**.
- > La mission de maintenance de l'établissement est assurée par le biais d'un **binômat** entre l'**agent de maintenance polyvalent** et l'**équipe mobile bâtiment** (EMB) du Département.
- > L'agent de maintenance ou à défaut l'agent assurant la fonction d'aide de maintenance doit bénéficier d'une **concession de logement** pour **Nécessité Absolue de Service** (NAS).
- > Les agents de maintenance peuvent mobiliser les outils développés dans le cadre des réunions d'animation de réseaux métiers.

## → La RESTAURATION

La mission du service de restauration est d'assurer la fourniture des repas de qualité pour les collégiens et les personnels, dans le respect de la réglementation.

Quatre principes ont été définis pour permettre aux agents techniques des collèges d'assurer cette mission :

- La nécessité de **bénéficier du personnel suffisant** au service de restauration
- Le respect de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité
- La nécessité de privilégier les **circuits courts, bio et produits locaux**
- L'incitation à **la lutte contre le gaspillage** alimentaire et au **tri des déchets**

Le Département du Bas-Rhin a également souhaité par le biais de ce guide rappeler que l'entretien des locaux de restauration et de la salle à manger reste une priorité. Les chefs de cuisine peuvent mobiliser les outils développés dans le cadre des réunions d'animation de réseaux métiers.



## → L'ENTRETIEN

La mission de l'agent polyvalent d'entretien et d'accueil est d'assurer l'entretien, la restauration et l'accueil pour offrir les meilleures conditions d'accueil aux usagers de l'établissement scolaire (élèves, personnel, visiteurs) dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

Les agents polyvalents d'entretien, population la plus importante en nombre au sein des agents techniques des collèges, sont en charge de deux missions distinctes :

- l'intervention en équipe cuisine : dans ce cadre ces agents bénéficient de l'encadrement du chef de cuisine dans l'organisation du travail
- et les missions d'entretien dont les priorités d'intervention ont le mérite d'être clarifiées au travers de ce guide.

**Un équipement de nettoyage adapté par étage et par zone est à mettre à disposition de l'agent.**

## Les niveaux d'entretien attendus pour chaque local du collège, hors congés scolaires, sont les suivants :

### > **Espaces pédagogiques :**

- Vider les poubelles
- Balayage humide quotidien
- Nettoyage des sols 1x par semaine si la classe est affectée à un enseignant, sinon 2x par semaine
- Nettoyage des tables, clenches, équipements divers, selon nécessité (hors tableau)

### > **Sanitaires et locaux communs :** nettoyage 1x par jour et plus, si nécessaire

### > **Circulations et communs :** nettoyage à privilégier par autolaveuse 1x par jour

### > **Administration :** Vider les poubelles, assurer l'entretien des sols 1x par semaine voire toutes les 2 semaines, nettoyer la poussière 1x par mois

### > **Salle polyvalente :** nettoyage selon occupation

## Pendant les périodes de congés scolaires :

### > Nettoyage approfondi de **l'ensemble des locaux.**

### > Nettoyage des vitres pour les salles de classe et les autres vitres dans la limite de hauteur définie à 3,50 m.





### 3. DÉFINITION DES MISSIONS PRINCIPALES à effectuer par ordre de priorité en cas d'absence de certains agents

Les missions des personnels ATC doivent être organisées selon l'ordre de priorité suivant :

- 1/ LA MAINTENANCE D'URGENCE / LA RESTAURATION
- 2/ L'ENTRETIEN DES LOCAUX DE RESTAURATION
- 3/ L'ENTRETIEN DES SANITAIRES 1X PAR JOUR MINIMUM
- 4/ L'ENTRETIEN DES SALLES DE CLASSES
- 5/ LE NETTOYAGE DES COMMUNS
- 6/ L'ENTRETIEN DE L'ADMINISTRATION ET DU CDI

## 1/ LA MAINTENANCE D'URGENCE

La mission de maintenance d'urgence garantit l'accès des locaux à tous les usagers du collège et se décline selon les modalités ci-après :

- > Assurer la **sécurité des personnes et des biens**
- > Garantir le bon fonctionnement du **Système Sécurité Incendie, des éclairages de sécurité**
- > Garantir l'accès aux locaux en **période hivernale**
- > Assurer la gestion de **fuites, pannes ...**

## 2/ LA RESTAURATION

La mission de restauration vise à **garantir la fourniture des repas** aux collégiens. Elle repose sur l'affectation du **personnel nécessaire** au service de restauration et la mise en place d'un **menu de substitution** (un plat unique, entrée, dessert).

**L'entretien des locaux de restauration** (nettoyage humide quotidien du sol de la salle de restauration, plan de nettoyage) **reste une priorité.**







### 3/ LES SANITAIRES

L'entretien des sanitaires doit être assuré au minimum **1x par jour** et plus selon nécessité.



### 4/ LES SALLES DE CLASSE

Les priorités de nettoyage des salles de classe sont les suivantes :

- > **Vider les poubelles**
- > Balayage humide **1x par semaine**

### 5/ L'ENTRETIEN DES CIRCULATIONS ET HALLS

Les priorités de nettoyage sont **le balayage humide** et **le passage de l'autolaveuse** si nécessaire.

### 6/ L'ENTRETIEN DE L'ADMINISTRATION ET DU CDI

- > Entretien des sols **1x par semaine**, voire toutes les 2 semaines
- > Le nettoyage de la poussière **1x par mois**



## 4. ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS TECHNIQUES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE CES NOUVELLES MODALITÉS D'INTERVENTION

Afin de garantir la bonne mise en application du guide dans les collèges, le Département du Bas-Rhin proposera un accompagnement des équipes de direction et personnels Agents techniques des collèges.

Par ailleurs le Département du Bas-Rhin assurera, dans une logique de partage d'expérience, la mise à disposition auprès des adjoints gestionnaires d'une **boîte à outils** constituée des **fiches de procédures** et outils d'ores et déjà mis en application dans certains collèges précurseurs. **Ces documents sont mis en ligne dans l'espace collège.**

Enfin, un dispositif d'accompagnement interne des agents techniques des collèges est en cours d'élaboration. Ce dispositif permettra à des agents volontaires, en leur qualité de **formateur interne**, d'accompagner les collèges demandeurs dans la mise en œuvre du guide et d'assurer une mission de **transmission des bonnes pratiques** auprès de leurs collègues.



# INFO+



**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU BAS-RHIN**  
HÔTEL DU DÉPARTEMENT  
Place du Quartier Blanc / 67964 STRASBOURG cedex 9  
Tél : 03 88 76 67 67

**[www.bas-rhin.fr](http://www.bas-rhin.fr)**

→ **MISSION ÉDUCATION SPORT JEUNESSE**  
**SECTEUR COLLÈGE**  
Mél : [bal.atc@bas-rhin.fr](mailto:bal.atc@bas-rhin.fr)

Ce document a été édité en collaboration entre le Conseil Départemental du Bas-Rhin et le secteur Collèges, au travers de groupes de réflexion, d'établissements précurseurs et dans le cadre de la campagne de sensibilisation « **LE RESPECT AU SENS PROPRE** ».